Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261103-2026_268-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 28
Absents représentés : 12

Date de la convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis au siège social de Couesnon Marches de Bretagne Zone d'Activités Coglais Saint Eustache Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents :
M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, M. Regnault, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M. Gaigne représenté par M. Hervé, Mme Bondiguel représentée par Mme Guignon, Mme Elshout représentée par Mme Duchêne, M. Retore représenté par Mme Veillard, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, Mme Lohier représentée par Mme Meignan, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Joëlle Prioul représentée par Mme Blanc, M. Rapinel représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Clossais représentée par Mme Machard, M. Dominique Battais représenté par M. Nguyen-Quan.

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Vaslet, M. Dominique Prioul,

Madame Pascale Tazartez est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_268_020_5.1.2 : Election d'un nouveau membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président rappelle la délibération 2026_255 du Conseil Communautaire en date du 22 octobre 2026 relative au vote concernant le non-maintien de Monsieur Loeiz RAPINEL, dans ses fonctions de membre du Bureau Communautaire/

Vu la délibération 2026_81 validant la détermination du nombre de membres siégeant au Bureau communautaire à savoir le Président, 12 Vice-présidents et 8 autres membres,

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau Communautaire.

- Rappel des règles applicables à l'élection des autres membres du Bureau :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261103-2026_268-DE

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du CGCT, rendu applicable aux membres du Bureau par renvoi de l'article .5211-10 du même code, les autres membres du Bureau Communautaire sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le/la candidat(e) le/la plus âgé(e) est élu(e).

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu la délibération 2026_81 en date du 5 mai 2026 portant détermination du nombre de membre au Bureau Communautaire

Vu la délibération 2026_82 en date du 5 mai 2026 portant élection des membres du Bureau Communautaire

Vu la délibération 2026_255 en date du 22 octobre 2026 décidant du non-maintien de Monsieur Loeiz RAPINEL dans ses fonctions de membre du Bureau Communautaire,

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats,

Vu la candidature souhaitant siéger à cette instance communautaire à savoir :

- Monsieur Lionel OGER

Le Conseil Communautaire après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Ont obtenu : **Monsieur Lionel OGER : 25 voix**
Madame Mélanie CLOSSAIS : 1 voix
Monsieur Emmanuel HOUDUS : 1 voix

12 votes blancs
1 vote nul

Monsieur Lionel OGER est élu membres du Bureau Communautaire et est immédiatement installé.

Le Secrétaire de séance
Madame Pascale TAZARTEZ

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

